

Description de la certification professionnelle CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie

Code de la fiche RNCP : **RNCP39030** (remplace RNCP31041) consultable sur www.francecompetences.fr

Niveau de qualification : Niveau 3

Code NSF : 336 : Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Formacode : 42032 : Esthétique soin corporel

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2028

Certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

Arrêté du 25 juin 2018 portant création de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance NOR : MENE1817559A ; Parution au JO/BO : 21/07/2018

Objectifs de la formation CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie ECP

Devenir un professionnel qualifié spécialisé dans les métiers de l'esthétique.

Maîtriser les techniques de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds ;

Maîtriser les techniques esthétiques liées aux phanères (ongles et poils) ;

Maîtriser les techniques de maquillage visage et ongles ;

Conseiller et vendre des prestations de service, des produits cosmétiques, des produits d'hygiène corporelle et des produits de parfumerie.

Conduire les activités professionnelles d'un institut de beauté et de bien-être.

Public concerné par la formation CAP ECP en formation continue

Formation accessible à tout public de plus de 17 ans quel que soit le parcours scolaire initial.

Prérequis, aptitudes et compétences pour accéder à la formation CAP ECP en formation continue

Bonne maîtrise de la langue française, à l'oral comme à l'écrit. Être capable de comprendre des consignes, les mettre en œuvre et mémoriser des cours théoriques.

Procédures d'admission pour accéder à la formation CAP ECP en formation continue

Pour accéder à la formation, vous devez au préalable nous rencontrer, sur rendez-vous, pour un entretien de motivation, muni d'un CV et d'une lettre de motivation présentant votre projet professionnel.

Délai d'accès à la formation CAP ECP en formation continue

La formation débute au mois de septembre. Il est toutefois possible de s'inscrire jusqu'à mi-novembre (selon les places disponibles). Dans le cas d'une demande de financement à un organisme, le délai de réponse est de plusieurs semaines, parfois quelques mois. Dans le cas d'un financement privé, l'entrée en formation peut-être immédiatement consécutive aux formalités d'inscription.

Effectifs apprenants par session

Minimum 6 apprenants, maximum 20.

Modalité d'enseignement

Formation entièrement en présentiel.

Modalités et moyens pédagogiques

Cours théoriques, ateliers de pratique professionnelle, études de cas. Les cours sont dispensés à l'aide de moyens pédagogiques performants. Les formateurs commentent des schémas en couleur, des tableaux clairs et lisibles, des vidéos, facilitant ainsi la compréhension et la mémorisation des informations.

Moyens d'encadrement pédagogique

Formateurs diplômés et expérimentés dans leurs domaines respectifs. Voir organigramme sur le site du CNAT.

Moyens techniques et pédagogiques

4 salles de classe avec équipement multimédia (vidéo projecteur, ordinateur, connexion internet) ; 2 salles de pratique esthétique, l'une équipée de 12 lits d'esthétique, 2 points d'eau, douche, appareils de soin du visage et d'épilation ; l'autre équipée de 6 lits d'esthétique, lavabo, appareils de soin du visage et d'épilation.

Modalités d'évaluation au cours de la formation

Evaluations régulières tout au long de la formation, pour valider l'atteinte des objectifs pédagogiques, lors d'évaluations écrites, orales et pratiques notées ou simplement évaluées. Édition de deux bulletins semestriels.

Nous organisons au minimum 2 mises en situation d'examen pour vous préparer et vous entraîner aux épreuves ponctuelles finales.

Modalités d'individualisation et de suivi au cours de la formation

- Positionnement en amont de l'entrée en formation.
- Entretiens et remédiations avec les formateurs et le référent pédagogique.
- Feuilles de présence.
- Questionnaires de satisfaction de rentrée, en cours, et de fin de formation.

Validation en fin de formation

Inscription par le CNAT et présentation obligatoire des épreuves de l'examen officiel du CAP ECP, organisé par le ministère de l'Éducation Nationale, au cours des mois de mai et juin. Délivrance par le certificateur du relevé de notes, et en cas de succès, du diplôme officiel du CAP ECP. En outre, le CNAT remet un questionnaire de satisfaction et un certificat de réalisation de la formation mentionnant le nombre d'heures de formation suivies.

Débouchés et perspectives d'évolution

A l'issue de la formation, les candidats qui auront validé leur diplôme du CAP ECP (niveau 3) pourront :

Poursuivre leurs études :

- Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie (BP = niveau 4)
- Baccalauréat Professionnel ECP (BAC PRO = niveau 4) en classe de 1^{ère} puis en classe de Terminale.

Travailler :

- Être salariée, esthéticienne qualifiée, conseillère de vente
- Créer son entreprise dans le domaine de l'esthétique

Dispenses et passerelles possibles

> Vous êtes déjà **titulaire d'un diplôme** de niveau 3 minimum (CAP – BEP) ?

Alors au cours de votre formation comme à l'examen du CAP, vous êtes dispensé de certaines matières et épreuves d'enseignement général : voir tableau des dispenses en page 6.

> Vous êtes déjà **titulaire d'un ou plusieurs blocs de compétences du CAP ECP**

Alors vous pouvez préparer uniquement les blocs de compétences manquants pour l'obtention du diplôme.

> Vous êtes déjà **titulaire d'un ou plusieurs blocs de compétences d'un autre CAP** (valable pour les blocs d'enseignement général)

Alors vous pouvez préparer uniquement les blocs de compétences manquants pour l'obtention du diplôme.

Modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence

Décret n° 2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

(...) Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves.

Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences (note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou validation des acquis de l'expérience) peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Lieu et horaires de la formation

La formation se déroule au CNAT, 5 boulevard Marcel Paul – 13500 MARTIGUES

De 08h45 à 12h00 et de 13h15 à 16h30 ou 17h30 pour les cours dans l'organisme, selon un emploi du temps du lundi au vendredi. Jour et horaires selon l'entreprise d'accueil, pour les périodes de formation en entreprise.

Accessibilité de la formation

Les candidats à la formation qui se trouvent en situation d'handicap peuvent accéder à la formation sous réserve que l'on puisse adapter la formation à leur handicap, nous contacter au préalable.

Les locaux du CNAT sont accessibles aux personnes en situation d'handicap.

Tarifs de la formation et frais de matériel professionnel en formation continue

Sur devis personnalisé après entretien et positionnement.

Dates et durée de la formation en formation continue

Durée totale maximale : 1020h dont 420 heures en entreprise (PFMP) et 600 heures en centre de formation.

Dates : de début septembre N à fin juin N+1 pour une formation sur 1 an.

La durée et les dates de la formation sont indicatives et seront précisées en fonction de votre positionnement.

Contact Monsieur ARNAUD, Directeur, au 04 42 42 12 48 (répondeur) ou par mail ecole.cnat@gmail.com

Programme de la formation CAP ECP

Conforme au référentiel de la certification professionnelle CAP ECP, Fiche RNCP n°39030.

Unités professionnelles

☞ **RNCP39030BC01 – Bloc de compétences n° 1 – Unité professionnelle UP1**

Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds. Soins de beauté et de bien-être

C11 : Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques :

C11.1 et C11.2 : Réaliser des soins esthétiques du visage, cou, décolleté / des mains, des pieds, en utilisant des techniques manuelles, des produits cosmétiques, des appareils.

S1.1.1 Biologie liée aux techniques de soins esthétiques : Anatomie des os ; Anatomie et physiologie des muscles ; Eau, constituant de la matière vivante ; La cellule ; Les tissus ; Le système tégumentaire : la peau, organe du corps humain ; Les annexes cutanées : la glande sébacée, la glande sudoripare eccrine ; La vascularisation cutanée et lymphatique ; Innervation cutanée ; Les différents types et états de peaux ; Le vieillissement cutané ; Les principales dermatoses ; Bio contamination et prévention.

S1.1.2 : Technologie liée aux techniques de soins esthétiques : Installation du poste de travail ; Techniques de soins esthétiques visage, cou et décolleté ; Techniques de soins esthétiques des mains et des pieds ; Produits cosmétiques ; Appareils et matériels pour l'observation ; Appareils de soins esthétiques ; Appareils de stérilisation ; Instruments.

C11.3 : Conduire une prestation UV

S1.1.3 : Biologie Technologie liées à la conduite d'une prestation UV : La mélanogénèse ; La nature physique des rayonnements ultraviolets ; Les UV naturels et les UV artificiels ; Les réactions de la peau aux rayonnements UV ; Les risques liés à l'exposition aux UV ; Les règles générales en matière de photoprotection ; Les recommandations et normes en vigueur ; La réglementation française ; Les risques professionnels et la prévention ; Les produits solaires et auto-bronzants.

C12 : Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage :

C12.1 : Réaliser des maquillages du visage

S1.2.1 : Technologie liée au maquillage du visage : Installation du poste de travail ; Techniques de maquillages flash, jour, soir, mariée ; Produits de maquillage ; Instruments.

☞ **RNCP39030BC02 – Bloc de compétences n° 2 – Unité professionnelle UP2**

Techniques esthétiques liées aux phanères

C21 : Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères :

C21.1 : Réaliser des épilations visage, membres supérieurs et inférieurs, tronc, maillot (simple, brésilien) ;

C21.2 : Réaliser des colorations des cils et des sourcils ; C21.3 : Réaliser un soin esthétique des ongles.

S2.1.1 : Biologie liée aux phanères : Le follicule pileux, le poil et le muscle horripilateur ; La glande sudoripare apocrine ; Affections du système pileux : pelade, hirsutisme ; Anatomie du système unguéal ; Dermatoses ; Bio contamination et prévention.

S2.1.2 : Technologie liée aux phanères : Installation du poste de travail ; Techniques d'épilation temporaire ; Epilation durable ; Techniques de coloration des cils et des sourcils ; Embellissement des cils ; Techniques de soins des ongles ; Les produits utilisés ; Les appareils et instruments utilisés.

C22 : Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles :

C22.1 : Réaliser un maquillage des ongles avec un vernis classique

C22.2 : Réaliser un maquillage des ongles avec un vernis semi-permanent.

S2.2.1 : Technologie liée aux maquillages des ongles : Installation du poste de travail ; Techniques de maquillage des ongles : vernis laqué et french, vernis semi-permanent ; Les produits ; Les appareils et instruments utilisés lors du maquillage des ongles.

☞ **RNCP39030BC03 – Bloc de compétences n° 3 – Unité professionnelle UP3**

Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut

C31 : Accueillir et prendre en charge la clientèle : Adopter une attitude professionnelle ; Créer les conditions d'accueil ; Conduire un dialogue ; Veiller au confort de la clientèle tout au long de la prestation ; Commenter la prestation au cours des différentes phases ; Renseigner et mettre à jour un fichier client.

C32 : Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques : Identifier les attentes, les besoins et les motivations de la clientèle ; Reformuler les besoins de la clientèle ; Sélectionner des produits ou des

services adaptés aux attentes ; Argumenter la sélection ; Répondre aux objections ; Proposer une vente additionnelle de produits, de prestations ; Conclure la vente

S3.1 Savoirs associés liés à l'accueil, à la prise en charge de la clientèle, à l'acte de vente et à la fidélisation de la clientèle : S3.1.1 Biologie liée à l'acte de vente d'un parfum : L'odorat

S3.1.2. Technologie : Les parfums ; Produits d'hygiène corporelle ; Comportement professionnel ; Présentation, attitude et hygiène ; Les principes de base de la communication en vente ; Les typologies comportementales de la clientèle ; Les étapes de la vente ; La conclusion de la vente ; La tenue de la caisse ; La fidélisation de la clientèle ; Les outils d'aide à la vente ; Publicité des prix et des services.

C33 : Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations : Présenter des produits sur un stand, dans une vitrine, sur un linéaire ; Exploiter les éléments de valorisation d'un support publicitaire pour promouvoir un produit, une prestation ; S'inscrire dans une action d'animation pour la promotion d'un produit, d'une prestation.

S3.3.1 Communication liée à la mise en valeur et à la promotion des produits et des prestations : Image de l'espace vente ; Les techniques de réalisation des vitrines ; Les techniques de merchandising ; La publicité et l'information sur le lieu de vente ; La communication média et hors média.

C34 : Organiser un planning de rendez-vous : Identifier la demande de la clientèle : Renseigner un planning de rendez-vous ; Optimiser un planning de rendez-vous. *S3.4.1 Communication : Les outils de prise de rendez-vous ; Les informations d'un rendez-vous ; La planification des activités.*

C35 : Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être : S'intégrer dans une équipe ; Aménager et organiser des espaces de travail, d'accueil, de vente et de stockage ; Assurer la veille documentaire ; Gérer les stocks ; Participer à l'élaboration des prix de vente et étiqueter les produits

S3.5 Savoirs associés : S3.5.1 Cadre organisationnel : Organigramme ; Aménagement des espaces d'un institut ; Réglementation de la profession d'esthéticien(ne) ; Réglementation des produits cosmétiques ; La tenue des stocks de produits ; Les commandes ; Prix de vente et étiquetage des produits ; Connaissance de l'entreprise dans le respect de la réglementation en vigueur

Module d'aide à la recherche de stage / d'emploi : constitution d'un CV, d'une lettre de motivation ; Préparation à l'entretien d'embauche ; Particularités du secteur de l'esthétique et de la vente-conseil.

👉 **Périodes de formation en milieu professionnel**

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) se déroulent dans une ou plusieurs entreprises définies ci-dessous (*) accueillant des professionnels/les qualifiés/ées. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie.

La durée de la formation en milieu professionnel est de 12 semaines de 35 heures.

Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme.

L'élève ou le stagiaire de formation continue, est amené à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur.

Pendant les PFMP, l'élève ou le stagiaire de formation continue, conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ; développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités liées aux relations avec la clientèle
- s'insérer dans une équipe professionnelle ; être sensibilisé à la culture d'entreprise
- s'adapter à différentes situations professionnelles et aux diverses demandes de la clientèle
- s'approprier l'accueil, la prise en charge de la clientèle, la vente-conseils
- acquérir rapidité et dextérité gestuelle lors de la mise en œuvre de techniques esthétiques des pôles 1 et 2
- mobiliser les savoirs associés dans l'exercice de ses activités

(*) ● *Instituts de beauté et de bien-être : Indépendants, franchisés ou affiliés, établissements de thalassothérapie, de balnéothérapie ; établissements de tourisme, centres de vacances, de loisirs, de remise en forme ; établissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées ; mobiles, à domicile*

● *Centres esthétiques spécialisés (**)* : beauté des ongles, bronzage, épilation, maquillage

● *Parfumeries (**)*

● *Parapharmacies*

● *Salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées (**)*

● *Entreprises de distribution au public de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle*

(**) indépendant, franchisé, ou affilié

Organisme de formation CNAT - Centre National des Arts Techniques

5, bd Marcel Paul – 13500 MARTIGUES – Tél : 04 42 42 12 48 – Email : ecole.cnat@gmail.com – Site : www.ecole-cnate.fr
Déclaration d'activité n°93130986313 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) auprès de la préfecture de la région PACA
N° UAI : 0133404E – N° SIRET : 433 216 520 0018 – Assurance RC Pro AXA n°4998617404

Unités d'enseignement général

Programmes Education Nationale BO n°5 du 11.04.2019

☞ **RNCP39030BC04 – Bloc de compétences n° 4 – Unité générale UG1**

Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique

Français :

- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer
- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- Devenir un lecteur compétent et critique
- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle

Histoire - Géographie et Enseignement Moral et Civique

- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures
- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace
- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés
- Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien

☞ **RNCP39030BC05 – Bloc de compétences n° 5 – Unité générale UG2**

Mathématiques – Physique - Chimie

Rechercher, extraire et organiser l'information

Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité

Expérimenter, utiliser une simulation

Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion

Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit

☞ **RNCP39030BC06 – Bloc de compétences n° 6 – Unité générale UG3**

Education Physique et Sportive

Réaliser une performance motrice maximale

Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains

Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique

Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif

Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

☞ **RNCP39030BC07 – Bloc de compétences n° 6 – Unité générale UG4**

Langue vivante étrangère

Compétences de niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL

S'exprimer oralement en continu

Interagir en langue étrangère

Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

☞ **RNCP39030BC00 – Bloc de compétences non identifié – Unité générale UG5**

Prévention Santé Environnement

Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation
Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention

Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix

Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté

Agir face à une situation d'urgence

Règlement d'examen du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie

Certificat d'Aptitude Professionnelle Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » Arrêté de création du 25 juin 2018 1 ^{ère} session : juin 2020			Catégories du candidat : Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et SA non habilités) Formation professionnelle continue (Organismes de formation privés)	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée
UNITES PROFESSIONNELLES				
EP1 – Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	UP1	6 ⁽¹⁾	Ponctuel Epreuve écrite Epreuve pratique	2 H 45 dont 45 min (écrit) 2 h (pratique)
EP2 – Techniques esthétiques liées aux phanères	UP2	4	Ponctuel Epreuve écrite Epreuve pratique	2 H 30 dont 30 min (écrit) 2 h (pratique)
EP3 – Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	UP3	4	Ponctuel orale	40 mn
Total des épreuves professionnelles		(14)	Calcul de la moyenne des épreuves professionnelles /20	
UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL				
EG1 – Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique	UG1	3	Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 – Mathématiques – sciences physiques et chimiques	UG2	2	Ponctuel écrit	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive ⁽²⁾	UG3	1	Ponctuel	
EG4 – Langue vivante	UG4	1	Ponctuel oral	20 mn
EG5 – Prévention Santé Environnement	UG5	1	Ponctuel écrit	1 h
Epreuve Facultative - Arts appliqués et cultures artistiques ⁽²⁾	UF		Ponctuel Ecrit et pratique	1H30
Total général		(22)	Calcul de la moyenne générale /20	

(1) dont Epreuve de Chef d'Œuvre, coefficient 1 (uniquement pour les candidats sous statut scolaires et les apprentis)

(2) les candidats majeurs en formation continue peuvent être dispensés de l'épreuve, par simple choix

(3) seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

Conditions d'obtention du diplôme : Pour réussir son examen il faut d'une part, obtenir la moyenne aux épreuves professionnelles ; et d'autre part, obtenir la moyenne générale.

Dispenses possibles à l'examen du CAP (Arrêté du 23-6-2014 modifié par l'arrêté du 11-6-2021)

Titulaire du diplôme Epreuves du CAP	CAP Education Nationale maritime ou agricole	BEP Education Nationale, maritime ou agricole	BAC PRO	Baccalauréat ou DAEU ou examen spécial d'entrée à l'université	Diplôme ou titre enregistré au moins de niveau IV de qualification dans le RNCP	Certification délivrée dans un état membre de l'union européenne*
Français/histoire-géo/ EMC	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense*
Maths et physique- chimie	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
Langue vivante **	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense*
Education physique et sportive	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
Prévention santé environnement	Dispense	Dispense	Dispense	Non	Non	Non

* Les certifications doivent être rédigées en français ou traduites par un traducteur assermenté et comprendre au moins une épreuve en langue française et une épreuve en langue vivante dans une langue autre que le français. Les candidats doivent justifier d'une qualification en langue française correspondant au niveau A 2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

** cette dispense ne vaut que si le diplôme dont est déjà titulaire le candidat comportait l'unité correspondante (cf. relevé de notes du candidat).

Organisme de formation CNAT - Centre National des Arts Techniques

5, bd Marcel Paul – 13500 MARTIGUES – Tél : 04 42 42 12 48 – Email : ecole.cnat@gmail.com – Site : www.ecole-cnate.fr
Déclaration d'activité n°93130986313 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) auprès de la préfecture de la région PACA
N° UAI : 0133404E – N° SIRET : 433 216 520 0018 – Assurance RC Pro AXA n°4998617404